



## Formulaire de demande d'équivalences académiques en formation des enseignant-es du secondaire (FORENSEC)

Tout-e étudiant-e ayant déjà effectué des études dans un établissement de niveau tertiaire suisse ou étranger, reconnu par la CDIP, et obtenu des crédits ECTS dans l'un des domaines enseignés à l'IUFE, peut demander qu'une partie ou la totalité des crédits lui soient reconnus par équivalence pour le plan d'études du diplôme visé.

La demande d'équivalences académiques est une démarche facultative. Celle-ci est prévue dans la [directive en matière de traitement des équivalences académiques en FORENSEC<sup>1</sup>](#).

Les demandes d'équivalences académiques peuvent s'effectuer **dès le 9 juin et jusqu'au 30 août 2025, au plus tard.**

Elles doivent comprendre l'ensemble des justificatifs (cf directive al. 2 let. a ou ci-dessous), ainsi que le présent formulaire et adressées par courriel à l'adresse suivante : [forensec@unige.ch](mailto:forensec@unige.ch), en un seul dossier PDF

Les demandes d'équivalences incomplètes ou formulées après le délai prévu ne seront pas prises en considération et aucune correspondance ne sera échangée.

**Formation FORENSEC, année et discipline(s) :**

**NOM, prénom(s) :**

**N° d'étudiant :**

**Date :**

Le présent formulaire, dûment rempli, doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Le programme d'études antérieures ;
- Pour chaque cours FORENSEC demandé en équivalence :
  - o une lettre motivant la demande ;
  - o le descriptif détaillé des cours universitaires validés dans un cursus précédent l'entrée en FORENSEC justifiant la demande d'équivalences ;
  - o le volume (heures hebdomadaires, nombre de crédits obtenus, nombre de semestres suivis,...) des cours universitaires justifiant la demande d'équivalences.

<sup>1</sup>[https://www.unige.ch/iufe/files/2016/7395/6476/Directive\\_en\\_matiere\\_de\\_traitement\\_des\\_equivalences\\_en\\_FORENSEC.docx.pdf](https://www.unige.ch/iufe/files/2016/7395/6476/Directive_en_matiere_de_traitement_des_equivalences_en_FORENSEC.docx.pdf)



- Le relevé des notes des examens et crédits ECTS obtenus, ainsi que toute autre pièce (rapport d'évaluation, travail de recherche) jugée pertinente pour justifier la demande d'équivalences.

**ATTENTION :** Les pièces qui ne sont pas rédigées en français, allemand, italien, anglais ou en espagnol doivent être accompagnées d'une traduction, en français, ou, à défaut, dans l'une des langues citées.

Université de Genève IUFE-FORENSEC	Études universitaires antérieures
Intitulé du cours demandé en équivalence et nombre de crédits	<ul style="list-style-type: none"><li>- Université/HES/HEP/EPF et programme d'études suivi ;</li><li>- Intitulé du cours justifiant la demande d'équivalences et nombre de crédits</li></ul>



--	--

**ATTENTION :**

La totalité des crédits accordés par équivalence ou/et par VAE ne peut dépasser le 1/3 des crédits octroyés pour chaque diplôme.

**Dans l'attente de la décision finale, l'étudiant-e doit impérativement poursuivre les enseignements de son plan d'études.**

**Les « ateliers de didactique » et les « pratiques de l'enseignement accompagnées et analysées au degré secondaire I et II » ne peuvent pas faire l'objet d'une demande d'équivalences académiques.**

J'atteste avoir rempli de manière véridique et complète le présent formulaire

**Lieu et date**

**Signature**